

Date de la convocation 30/11/2021
Affiché du 10/12//21 au 10/01/2022

Présents : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, François PARIS, Nicolas PERDREAU, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Laure DECOSTERD, Julien FERREIRA, Hélène BLOT, Angelo GUILLARD, Nathalie FOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : Frédérique ALINE à Carole GEERAERTS, Alexandrine MERET à Julien FERREIRA, Jérôme DUSAUTOY à Dominique VANDIER.

Mme Patricia ROYER a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

La séance est ensuite ouverte à 20 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

♦ **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

☞ A l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 octobre 2021.

☞ Prend acte de 10 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

☞ Prend connaissance du contenu des réunions tenues par la CCSSOM, des sujets abordés, des objectifs

☞ A l'unanimité, maintient tous les travaux de ravalement de façade, tels qu'ils sont précisés ci-dessous, sur l'ensemble du territoire communal, dans le champ d'application de la déclaration préalable.

« Il convient de préciser qu'on entend, par ravalement de façade, « toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté ».

« Il faut entendre par façade d'immeuble la partie bâtie maçonnée ainsi que tout élément constitutif tels que les dispositifs de fermeture (menuiseries extérieures, châssis, volets, persiennes, rideaux métalliques, ferronneries, etc.) et les ouvrages divers de protection (garde-corps, barres d'appui, zingueries, etc., ainsi que les toitures. Les travaux qu'il s'agisse de rénovation, de remise en peinture ou de remise en état concernant les façades donnant sur rue comme sur cour, les murs aveugles ou encore les pignons. »

☞ A l'unanimité, attribue une subvention à l'Association UCIA d'Esternay, l'Association USS FOOT et à l'Association Diocésaine St Louis Marie Grignon de Montfort du Grand Morin.

☞ A l'unanimité, procède dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice, à des ajustements de crédits ou ouverture de programme en dépenses et recettes.

☞ A l'unanimité, décide d'adhérer au contrat des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Marne et autorise le Maire à opter pour la couverture des agents CNRACL et/ou IRCANTEC de la collectivité.

☞ A l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

☞ A l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le bail à construction à intervenir entre la CCSSOM et la Commune d'Esternay pour la construction d'une structure d'accueil collectif petite enfance, sur un terrain propriété de la Commune. Dit que ce projet devra s'inscrire dans l'environnement du cœur de ville.

☞ A l'unanimité, décide d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable du terrain d'emprise d'une surface d'environ 214 m², nécessaire au projet de développement des cheminements « nature » dans la zone urbanisée de la commune près du collège du Grand Morin et du gymnase appartenant au Département de la Marne

☞ Ouvre une réflexion sur le foncier constructible restant disponible sur la commune et l'acquisition d'un terrain qui pourrait avoir vocation à recevoir l'implantation d'une structure logements pour personnes âgées. Un contact sera pris avec les propriétaires pour connaître leur éventuel intérêt à céder la parcelle identifiée.

☞ A l'unanimité, autorise la signature de la convention à intervenir avec un agriculteur qui a pour objet de définir les modalités de réalisation des prestations de déneigement relatives à la viabilité hivernale sur les voies communales (passage de la lame).

Affaires diverses

■ L'année 2022 sera marquée pour 2 élections majeures à dates distantes. Si le Gouvernement n'a pas encore pris les décrets de convocation des électeurs, les dates des scrutins sont malgré tout déjà fixées :

- présidentielle : 10 et 24 avril 2022
- législatives : 12 et 19 juin 2022

■ L'inauguration de la France Services Postale d'Esternay aura lieu le 21 décembre prochain en présence de Mme la Sous-préfète d'Esternay.

■ Lettre de remerciements de l'Etablissement Français du Sang : 32 volontaires ont été accueillis le 26 octobre dernier à Esternay.

■ Courriers de M. Eric GIRARDIN, Député de la Marne concernant :

- le développement maîtrisé et responsable de l'éolien.
- l'aménagement de la RN4 entre Courgivaux et Montceaux-les-Provins.

Remarque de M. le Maire : avant toute chose, il s'agit de poursuivre l'aménagement entre La Noue-Beauvais et Courgivaux.

■ À la suite de l'assemblée générale de la D.I.N.A. MONTMIRAILLAISE à laquelle un représentant de la commune a participé et, en reconnaissance du soutien apporté par le CCAS d'Esternay au travers une subvention, un document relatif à leurs actions a été remis à la Commune.

■ Présentation du projet Plurial Novilia dénommé « 1.2.3 SOLEIL ». Il s'agit d'un projet d'énergie solaire partagée, une ambition pour équiper 19 logements locatifs à Esternay. Cette opération consiste à installer 15 m² de panneaux photovoltaïques par maison, une armoire dans chaque logement qui stocke l'électricité et pilote les équipements pour favoriser la consommation de l'énergie produite par les panneaux. L'électricité des panneaux est consommée instantanément par le logement et le surplus est partagé avec les logements avoisinants.

■ L'appel d'offres pour la construction des pavillons locatifs par Plurial Novilia sera lancé début 2022. Les travaux seront achevés fin 2023 pour une mise en location début 2024.

■ Une première réunion de cadrage des travaux d'aménagement de la traverse et restructuration du cœur de bourg, aménagement, requalification des espaces publics et sécurisation des déplacements a eu lieu ce mercredi 08 décembre, en présence de représentants du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes. Cette opération a été identifiée auprès du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) pour être inscrit au titre du PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique).

■ Le CCAS a été amené à revoir la formule qu'il avait souhaité mettre en place pour le Noël des Aînés en regard de la situation sanitaire. Seuls des plateaux repas seront offerts.

■ M. le Maire :

- Invite les élus à participer aux festivités de Noël organisées conjointement entre associations locales.
- Félicite les sapeurs-pompiers pour l'organisation d'une Sainte-Barbe très réussie.
- Rappelle que le site Internet de la commune reste à développer et que les crédits ouverts à ce titre cette année seront reportés sur le budget de 2022. Il souligne les bons échos qu'il a en retour sur la nouvelle mise en page et présentation de la Robinette.

■ M. le Maire informe que l'étude portant sur la mise en place de l'aire de protection du captage d'eau potable de la commune, engagée par la Commune depuis plusieurs années a été reprise par la CCSSOM par suite du transfert de la compétence eau. Il a demandé à celle-ci de réactiver au plus vite ce dossier afin d'éviter des risques de pollution lors de certains travaux agricoles.

■ Mme Laure DECOSTERD :

- Informe des problèmes rencontrés à la sortie des élèves du Collège et demande l'intervention en surveillance de l'agent de police municipale. Une surveillance sera mise en place.
- Suggère qu'il soit mis en place des points de collecte après Noël pour la récupération des sapins. Cette proposition est acceptée. M. le Maire charge les élus de définir les différents points et d'en gérer l'organisation.

Il précise qu'une même réflexion doit être menée pour implanter, durant les travaux de réaménagement de la rue Pasteur et de la Place du Général de Gaulle, les bennes à verre situées Ruelle du Pré de la Burette sur un autre site.

■ Mme Nathalie FOUQUET demande que les cours de Yoga, actuellement dispensés à la Halle de la Gare soient maintenus en ce lieu qui convient très bien à leur activité. Cette demande reçoit un avis favorable.

■ M. le Maire rappelle les problèmes rencontrés avec certains utilisateurs des salles communales et le non-respect des conditions d'utilisation. Chauffage qui reste allumé à une température de 22°, lumières non éteintes....). Il appelle ces personnes à se responsabiliser au plus vite.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 45.

Vu pour être affiché le 10/12/2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 10 décembre 2021.

Le Maire, Patrice VALENTIN



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.12.10 22:38:44 +0100
Ref:20211210_170408_1-2-O
Signature numérique
le Maire